



Distr.: Générale

E/ECA/CODIST/1/16

17 mars 2009

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Français
Original: Anglais

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Première session du Comité de l'information, de la science et
de la technologie pour le développement (CODIST 1)

Addis-Abeba (Éthiopie)
28 avril-1^{er} mai 2009

**Rapport sur les activités de la CEA dans le domaine de la science
et de la technologie depuis la cinquième session du Comité de
l'information pour le développement**

1. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par la Section de la science et de la technologie depuis qu'elle a été incorporée à la Division des technologies de l'information et de la communication, de la science et de la technologie, dans le cadre de la réorganisation de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en 2006. Il est axé sur les travaux d'une importante Conférence que la Commission a organisée pour lancer ses activités dans le domaine de la science et de la technologie (ST) et sur la suite donnée à cette Conférence. Conformément à sa nouvelle orientation stratégique consistant à aider l'Afrique à satisfaire ses besoins particuliers, la CEA a intégré dans son programme d'activités une importante composante sciences et technologie, en vue de :

- Mettre la science au service de l'économie, en particulier de ses secteurs productifs;
- Gérer des programmes de renforcement des capacités des institutions scientifiques pour tirer le meilleur parti de l'innovation;
- Faciliter la création de partenariats dans le domaine scientifique;
- Promouvoir l'intégration de la science et de l'innovation dans les processus de décision et de développement.

2. Sensibilisation à la science, à la technologie et à l'innovation en Afrique (2006-2007)

Création d'un Groupe consultatif pour la science et la technologie

2. Pour faciliter ses activités dans le domaine de la science et de la technologie, la CEA a mis sur pied un Groupe consultatif africain sur la science et la technologie, qui est chargé d'apporter une contribution stratégique et conceptuelle aux activités de la Commission et de promouvoir les questions relatives à la science et à la technologie sur le continent. Le Groupe a pour principales missions:

- D'évaluer l'impact, en Afrique, du programme "Science et technologie au service du développement" de la CEA ;
- De conseiller le secrétariat de la CEA sur le contenu de son programme d'activités;
- De faire des propositions concernant les moyens de mobiliser des ressources pour exécuter le programme;
- De faire des propositions concernant les moyens d'améliorer le programme d'activités de la CEA et son exécution;
- De plaider, sur le continent et ailleurs, en faveur de la science et de la technologie en Afrique.

Exposition conjointe Union africaine/CEA sur la science et la technologie (2007)

3. L'Union africaine (UA) et la CEA ont organisé une exposition sur le thème « Science, technologie et recherche scientifique au service du développement », en marge du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu du 26 au 30 janvier 2007 à Addis-Abeba. L'exposition a été inaugurée le 29 janvier 2007 par M. Paul Kagamé, Président de la République rwandaise, M. Alpha Oumar Konaré, ancien Président de la Commission de l'Union africaine, et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA. Parmi les exposants figuraient des organisations scientifiques et technologiques de 13 pays africains (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Éthiopie, Jamahiriya

arabe libyenne, Kenya, Nigéria, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe), qui ont présenté des produits et services scientifiques et techniques.

Lancement de la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique au Parlement de l'Union européenne.

4. La CEA a participé, en juin 2007, au Parlement européen (Bruxelles), au lancement de la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique, parrainé par M. Jerzy Buzek, membre polonais du Parlement européen. La manifestation, coorganisée par la société Intelligence in science et la CEA, a réuni des députés européens, des fonctionnaires de la Commission européenne, des industriels, ainsi que des représentants d'organismes africains et européens de recherche-développement, d'institutions internationales et multilatérales, et de médias européens (voir http://cordis.europa.eu/fetch?CALLER=EN_NEWS&ACTION=D&SESSION=&RCN=27934).

Visite du Secrétaire exécutif à Bruxelles

5. Le Secrétaire exécutif de la CEA a présenté la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique au Parlement européen, lors d'une audience publique organisée le 29 novembre 2007. Soulignant l'importance de la science et de la technologie pour le développement de l'Afrique, M. Janneh a affirmé que ce dont l'Afrique avait besoin, c'était d'une véritable révolution scientifique. Étaient présents des membres du Parlement européen, des représentants du Conseil européen et de la Commission européenne, des industriels, des décideurs et diverses parties prenantes. Le Secrétaire exécutif a indiqué que l'objectif de la Conférence était d'insuffler une nouvelle dynamique au processus que les chefs d'État et de gouvernement africains avaient engagé en consacrant leur Sommet de juin 2007 à la science, la technologie et la recherche scientifique au service du développement.

6. Les participants devaient se pencher sur les moyens d'associer davantage les organismes scientifiques africains à des projets de recherche-développement dans les pays industrialisés. Ils ont été informés de l'adoption prochaine par les parlementaires européens d'une résolution sur la collaboration scientifique avec l'Afrique.

7. L'audience a été présidée par Pilar del Castillo Vera, eurodéputée, qui a appelé à la création d'un mécanisme concret de collaboration entre scientifiques africains et européens.

3. Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique

8. La CEA, la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires ont organisé, du 3 au 7 mars 2008, à Addis-Abeba, une Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, qui a connu une forte participation et un franc succès. Le principal objectif de la Conférence était de servir de forum pour une réflexion approfondie sur les moyens de mettre la science, la technologie et l'innovation (STI) au service des populations et, plus précisément, d'en faire un moteur d'accélération de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

9. La participation de personnalités de haut niveau, dont des ministres et des présidents de parlements de plusieurs pays africains, témoigne de l'importance accordée aux STI en tant qu'outil de développement socioéconomique. Les participants ont indiqué que l'insuffisance des investissements financiers dans les activités de STI en Afrique était surtout imputable à la faiblesse des taux annuels de croissance et ont exhorté les pays africains à renforcer la

coopération régionale et internationale pour que les STI soient au service du développement durable.

10. La Conférence a traité du développement socioéconomique de l'Afrique et en particulier, des questions suivantes : politiques dans les domaines des STI; innovation, une usine à idées; droits de propriété intellectuelle ; brevets et transfert de technologies; avenir des STI en Afrique; programmes internationaux à l'appui des STI; énergie, eau, transports et infrastructures ; TIC et innovation; agriculture, santé et sciences de la vie; foire aux idées: et mise au point de directives pour la recherche dans le domaine de la santé en Afrique. Des questions intersectorielles comme le renforcement des capacités dans les domaines des STI ou des changements climatiques en Afrique ont été abordées et ont donné lieu à des débats animés. Les conclusions et recommandations issues de la conférence sont décrites ci-après :

Politiques en matière de science, de technologie et d'innovation

11. De nombreux pays ont exploité l'innovation scientifique et technologique pour orienter leur développement socioéconomique, mais la situation en Afrique laisse à désirer en dépit des grandes déclarations sur le développement national, dans lesquelles on évoque souvent le développement de la science et de la technologie et sa relation avec le développement économique. Le Plan d'action consolidé de l'Union africaine de 2005, qui est un schéma directeur à l'échelle du continent visant à accélérer la croissance économique grâce à la science et à la technologie, est en cours d'application. Il devrait permettre aux gouvernements africains d'arrêter des priorités en matière de STI aux fins du développement. Au regard des problèmes ardues que le continent doit résoudre, la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé doit être accélérée, et les gouvernements africains doivent investir davantage dans les STI. Les liens entre les politiques dans le domaine des STI, les résultats de la recherche et les entreprises doivent être renforcés. Par conséquent, l'Afrique doit axer ses politiques en la matière sur ses besoins essentiels, notamment la lutte contre la pauvreté, qui passe par une croissance économique soutenue.

12. Les participants à la Conférence ont fait les recommandations suivantes :

- Les gouvernements africains devraient créer des conditions favorables pour les experts locaux de la science, de la technologie et de l'innovation et à la mise en place d'une masse critique d'experts dans ces domaines et de communautés de savoir dans leurs pays respectifs;
- Les gouvernements africains devraient établir des mécanismes pour remédier efficacement au problème de la fuite des cerveaux et tirer parti de la circulation des cerveaux grâce à la coopération scientifique Sud-Sud et Nord-Sud;
- Les pays africains devraient inscrire les questions relatives au changement climatique dans leurs priorités en matière de science et technologie, en particulier dans leurs projets de partenariat avec l'Union européenne (UE), le Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8) et d'autres partenaires de développement, y compris des pays émergents tels que l'Inde, la Chine, la Corée, la Malaisie et le Brésil;
- La CEA, en collaboration avec l'UA, devrait aider les pays africains et leurs communautés économiques régionales à élaborer des politiques nationales et régionales harmonisées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ou à examiner celles qui existent déjà. Ces politiques devraient être assorties d'indicateurs adéquats de développement dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation;

- L'UA devrait, avec l'appui de ses partenaires, promouvoir l'élaboration d'un cadre d'action pour la science et la technologie en Afrique;
- Les pays africains devraient accorder la priorité à l'innovation dans le cadre de leurs politiques scientifiques et technologiques visant la création d'emplois, la compétitivité du marché et la création de richesses. Par conséquent, ils devraient mettre en place des systèmes nationaux d'innovation, assortis d'indicateurs précis de développement et d'une définition claire des liens d'interdépendance entre éducation, recherche, politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, et entreprises;
- Les gouvernements africains devraient davantage faire preuve de détermination et accorder la priorité au financement durable des activités en matière de science, de technologie et d'innovation dans leurs pays respectifs. Les fonds destinés à la recherche-développement (R-D) devraient être mobilisés aussi bien au niveau de l'État qu'auprès du secteur privé;
- En consultation avec les gouvernements, l'UA et la CEA devraient mettre au point un mécanisme d'appui aux scientifiques africains, afin que ceux-ci puissent bénéficier de fonds destinés à la recherche-développement.

Droits de propriété intellectuelle, brevets et transfert de technologies

13. À l'heure où de nombreux pays africains renforcent leur infrastructure scientifique et technologique, il est nécessaire de redoubler d'efforts afin de tirer des avantages économiques des programmes scientifiques et technologiques financés grâce à des fonds publics. Ce processus est généralement perçu comme de l'innovation. Depuis l'adoption du Programme de Lisbonne, l'Union européenne (UE) et ses États membres ont lancé, afin d'améliorer la commercialisation des résultats de la recherche, de nombreuses initiatives couvrant toutes les étapes de la chaîne de développement: protection des résultats de la recherche grâce aux droits de propriété intellectuelle¹, transfert de connaissances² et de technologies grâce à l'échange de scientifiques, lancement d'activités dérivées, conclusion de contrats de recherche et d'accords de licence et, enfin, financement de la commercialisation des résultats de la recherche par des moyens tels que les capitaux-risques et les fonds de démarrage³. La coopération scientifique et l'investissement dans des organisations scientifiques en Afrique ne peuvent qu'être profitables aux économies et aux populations africaines, si des mécanismes sont mis en place pour faciliter le transfert des connaissances à l'économie et à la base générale de connaissances. Les participants à la Conférence ont recommandé que la CEA et la Commission de l'Union africaine, agissant en collaboration avec le groupe thématique de l'ONU pour la science et la technologie et d'autres partenaires internationaux, comme l'Union européenne, créent un groupe thématique africain pour la science et la technologie afin de mieux coordonner l'application du Plan d'action consolidé adopté par l'UA dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le groupe devra harmoniser et suivre la mise en application des initiatives relatives à la science et à la technologie sur le continent, en vue d'éviter les doubles emplois, et servir de cadre permanent d'échanges entre les scientifiques, ingénieurs et technologues africains et leurs partenaires internationaux.

¹ Par exemple, communication sur le transfert de connaissances; stratégie de la Communauté en matière de brevets.

² Communication sur le transfert de connaissances; Institut européen de technologie.

³ Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation.

14. On trouvera ci-après certaines des recommandations formulées à ce sujet:
- L'Organisation africaine régionale de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle et les organes nationaux chargés de l'administration des droits de propriété intellectuelle devraient lancer de grandes campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux brevets;
 - Les pays africains et leurs institutions respectives devraient accroître leur rôle en tant que dépositaires des connaissances autochtones et de l'artisanat traditionnel, en faisant appliquer les lois protégeant les droits de propriété intellectuelle;
 - L'UA et la CEA devraient sensibiliser les décideurs, le public et le secteur privé aux questions relatives aux brevets et à la propriété intellectuelle et à la manière dont ils pourraient apporter leur contribution à la recherche-développement (R-D);
 - Pour que l'Afrique tire parti des systèmes de propriété intellectuelle, les pays africains devraient veiller à ce que les organismes qui en sont chargés bénéficient de financements suffisants pour acquérir, préserver et faire respecter ces droits.

Énergie, eau, transports et infrastructures

15. Soixante-quinze pour cent de la population de l'Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité, ce qui fait obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier eu égard à la lutte contre la pauvreté. Cependant, l'Afrique dispose d'abondantes sources d'énergie primaire (eau, pétrole, gaz naturel, charbon, matières fissiles). En outre, elle a un énorme potentiel en énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie des vagues et l'énergie marémotrice, l'énergie géothermique et les biocarburants. On ne met pas suffisamment l'accent sur les liens entre la production et l'utilisation de l'énergie et la protection de l'environnement en Afrique. Trop peu d'activités de R-D sont consacrées à l'évaluation des ressources énergétiques, aux techniques de conversion, à des moyens peu coûteux de transport et de distribution et au rendement énergétique.

16. En moyenne, quelque 60 à 80 % de la population africaine a accès à l'eau potable en zone urbaine et de 30 à 50 % en zone rurale. Quant aux niveaux d'assainissement, ils s'établiraient à environ 55 % et 25 % respectivement, ce qui explique la forte prévalence des maladies d'origine hydrique sur le continent. Dans le domaine de l'eau, l'irrégularité des précipitations due aux changements climatiques, la pénurie d'eau, la répartition géographique inégale des ressources en eau, la gestion des services de distribution de l'eau et les aquifères transfrontières sont autant de sujets de préoccupation. L'Afrique doit aussi faire face au manque de données fiables, de ressources humaines qualifiées, de structures de recherche performantes.

17. Dans le secteur des transports, la médiocrité des infrastructures et l'absence d'entretien expliquent le piètre fonctionnement des systèmes de transport. Dans nombre de pays africains l'offre de services de transport, est loin de répondre à la demande. Le développement des réseaux de transport ne suit pas l'accroissement de la population ni les tendances en matière d'occupation des sols. En outre le secteur des transports en Afrique n'utilise pas suffisamment les outils qu'offrent les techniques modernes telles que les TIC (GPS et SIG, notamment).

18. Recommandations

- Les institutions africaines s'occupant des secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports et des infrastructures devraient mettre en place des réseaux professionnels d'échange d'information, de connaissances, de compétences et de données d'expérience dans ces secteurs.
- Les pays africains devraient mettre leurs considérables ressources énergétiques au service du développement socioéconomique, en accordant une attention particulière aux sources d'énergies renouvelables qui se prêtent à une exploitation en zone rurale;
- La CEA devrait accroître son appui aux institutions énergétiques africaines telles que la Commission de l'énergie pour l'Afrique et l'Initiative de l'UA et du NEPAD concernant l'énergie.

Les TIC et l'innovation

19. Conscients que les TIC constituaient une base solide pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement, les participants se sont déclarés en faveur des travaux de recherche sur la saisie, le stockage et la diffusion de données. Ils ont constaté que l'application des TIC facilitait l'accès aux connaissances et la création de communautés et d'entreprises collaborant en réseau. Ils ont déploré le faible niveau de pénétration des TIC, l'absence de systèmes nationaux et sous-régionaux d'innovation, faute d'infrastructures d'un coût abordable et l'inadéquation du cadre juridique et réglementaire, qui nuit à la compétitivité et empêche la participation de toutes les parties intéressées comme les populations rurales fortement dispersées et les groupes défavorisés. La contribution des petites et moyennes entreprises à l'économie des pays africains était limitée par l'absence d'innovation technologique propre à stimuler leur croissance.

20. Recommandations

- La CEA devrait poursuivre son assistance aux pays africains et aux communautés économiques régionales pour l'élaboration, l'exécution et le suivi de politiques nationales et sous-régionales harmonisées en matière de TIC. Il faudrait s'employer à renforcer les mécanismes de mise en oeuvre et à mieux répondre aux besoins des communautés rurales, des jeunes et des femmes;
- Les pays africains devraient élaborer des politiques et des stratégies en matière de TIC et d'innovation ;
- Les pays africains devraient créer un environnement propice à l'instauration de partenariats pour le partage des connaissances et la collaboration en réseau;
- La Commission de l'Union africaine et la CEA, en collaboration avec leurs partenaires, devraient appuyer la mise en place du plan d'action régional africain sur l'économie du savoir.

Agriculture, santé et sciences de la vie

21. Alors que quelque 70 % de la main-d'œuvre africaine travaillent dans le secteur agricole, surtout en tant que petits exploitants agricoles ou éleveurs traditionnels, 40 % du PIB des pays africains sont dérivés des produits agricoles. Par ailleurs, les quatre cinquièmes de la population africaine ayant recours à la médecine traditionnelle, la biodiversité revêt la plus haute importance. Pourtant, l'investissement dans l'agronomie manque, ce qui limite

d'autant la capacité des pays d'améliorer la productivité agricole. L'agriculture en Afrique est fortement tributaire des pluies. Or, les régimes pluviométriques sont devenus très irréguliers en raison des changements climatiques. La migration vers les villes des travailleurs les plus productifs (par exemple, les jeunes), le vieillissement des populations rurales, le paludisme et le VIH/sida ont considérablement réduit la force de travail qui se consacre à l'agriculture. En conséquence, la famine menace encore de nombreux pays du continent. Enfin, l'Afrique ne tire pas pleinement parti du potentiel qu'offrent les biotechnologies, qui pourraient les aider à réaliser les OMD. Les obstacles tiennent aux craintes qu'elles suscitent (en particulier en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés) quant à un appauvrissement de la biodiversité, à une éventuelle main-mise des multinationales et à des risques sanitaires.

22. Recommandations

- Les gouvernements africains devraient appuyer les programmes de recherche-développement dont l'objectif est de moderniser le secteur agricole afin d'accroître la productivité, l'industrialisation et la commercialisation. Il faudrait parallèlement tirer parti des technologies autochtones simples qui pourraient favoriser l'élimination de la pauvreté.
- Les gouvernements africains devraient mettre en place des cadres directeurs adéquats à l'appui de la modernisation et de la commercialisation des produits de la médecine traditionnelle;
- Les pays africains devraient mettre l'accent sur l'identification de systèmes plus viables de stockage des semences pour les installations locales, l'établissement d'un cadre législatif plus clair en matière de biosécurité et l'amélioration de l'appui aux scientifiques africains ainsi que de leurs conditions de travail.
- Il conviendrait, dans le cadre de la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud, de privilégier les biotechnologies;
- La rareté des données et la faiblesse des infrastructures de collecte des données demeurent un obstacle majeur au développement de la recherche scientifique et technique en Afrique. Il conviendrait ainsi de mettre en place une infrastructure de collecte des données en temps réel accessible en ligne, afin d'aider les chercheurs africains à mieux étudier les changements climatiques et leurs conséquences et à élaborer des stratégies d'atténuation de leurs effets.

Foire aux idées: Partenariat scientifique avec l'Afrique

23. Avant la Conférence, un appel a été lancé pour la soumission de documents sur les principaux thèmes de la Conférence : énergie, transports et infrastructures, santé, sciences de la vie, agriculture, changements climatiques, et TIC. L'appel a eu un écho considérable et certains des textes retenus ont par la suite été présentés à la foire aux idées, où les participants ont défendu leurs modèles devant leurs pairs. Les participants ont appelé l'attention sur le fait que les activités de recherche en Afrique devraient être axées sur quelques niches choisies en fonction des avantages comparatifs de chacun et avoir pour objectif l'industrialisation et la commercialisation. Les chercheurs devaient faire preuve d'audace et ne pas hésiter à se lancer dans des recherches de pointe, en partenariat avec d'autres scientifiques du continent. Aujourd'hui, l'Afrique ne dispose pas des compétences nécessaires pour mettre au point, acquérir, adopter et commercialiser les technologies, ni pour examiner comme il convient les facteurs sociaux et culturels qui favorisent ou entravent le progrès scientifique et technologique. Les travaux de recherche en sciences humaines et en sciences sociales ont été menés mais leurs résultats ne sont pas applicables, en raison de différences culturelles. Toutefois, l'expérience de certains pays asiatiques peut être utile pour les planificateurs

africains. S'agissant de la production scientifique, si le nombre d'articles publiés par des africains est en hausse, il demeure faible pour la plupart des pays sauf en Afrique du Sud, en Égypte et au Nigéria. De plus, bon nombre des articles publiés en Afrique ne figurent pas dans les bases de données bibliographiques.

24. Recommandations

- Les pays africains devraient favoriser la libre circulation des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens sur le continent, afin de mettre en commun leurs ressources et de stimuler le progrès en matière de science, de technologie et d'innovation;
- Les scientifiques africains devraient fédérer leurs ressources et leurs compétences, en établissant des réseaux pour être compétitifs avec le reste du monde;
- Les questions relatives à la parité homme-femme et à la science, à la technologie et à l'innovation devraient être mieux prises en compte dans l'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation;
- Il importe d'améliorer les systèmes d'observation et d'information pour renforcer le lien entre l'acquisition des connaissances et leur traduction dans les faits.
- Il importe également de prendre des mesures de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, et de renforcer les activités de recherche-développement concernant les changements climatiques.

Usine à idées en faveur de la recherche-développement

25. L'usine à idées est une méthode novatrice pour produire des idées, puis sélectionner et mettre en œuvre les plus prometteuses. Industrial Idea Production est une méthode inédite, mise au point par la société de BrainStore, qui permet de stimuler la pensée latérale en libérant l'imagination selon une démarche systématique, quasi-industrielle, et à une vitesse fulgurante. Idea Production a permis aux participants à la Conférence de donner libre cours à leur créativité et de tirer parti de leurs connaissances pour développer leurs idées en l'espace de trois jours. La stratégie qui en a résulté devrait stimuler et renforcer la recherche-développement (R-D) en Afrique, grâce à l'analyse des besoins en termes de capacités, des moyens de mieux utiliser les résultats de la recherche et de promouvoir l'interaction entre scientifiques africains et autres parties intéressées, en encourageant leur participation à des projets de recherche internationaux. Appuyé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération, ce projet est un exemple éloquent de collaboration internationale entre membres de l'Alliance mondiale pour le savoir, premier réseau mondial de multipartenariat. L'objectif était de concevoir des mesures concrètes pour dynamiser la R-D en Afrique. L'usine à idées a suscité un certain nombre de pistes de recherche, qui seront mises en œuvre conjointement par BrainStore et des scientifiques, ingénieurs et technologues africains. Les participants ont ainsi contribué à favoriser le développement scientifique et la recherche en Afrique grâce à des initiatives concrètes.

26. Ils ont recommandé que l'UA, la CEA et les organismes des Nations Unies concernés ainsi que d'autres partenaires opérationnels, en collaboration avec des structures scientifiques et technologiques africains, aient recours à la méthode usines à idées pour stimuler la recherche-développement (R-D) en Afrique.

4. Suite donnée à la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique

Résolution ministérielle sur la Conférence

27. À la quarante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, organisée conjointement avec l'Union africaine à Addis-Abeba en avril 2008, les ministres ont reconnu que la science et la technologie pouvaient accélérer le développement de l'Afrique et se sont félicités de l'initiative sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique. Dans leur déclaration, ils ont affirmé que la recherche scientifique était un facteur essentiel pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté et pour la compétitivité des économies africaines au XXI^e siècle. Ils se sont dits préoccupés par la faiblesse du système d'enseignement supérieur et du secteur de la science et de la technologie. Ils se sont dits prêts à collaborer avec d'autres ministres en vue de mobiliser les ressources requises pour améliorer la qualité et l'adéquation de l'enseignement et à diffuser le savoir, la science et la technologie, afin de créer des compétences et des capacités nouvelles en faisant fond sur les capacités existantes, de manière à préparer l'économie du continent à relever les défis du XXI^e siècle. Reconnaissant le rôle important du secteur privé à cet égard, ils se sont engagés à continuer d'envisager et d'adopter des mesures propres à renforcer la contribution du secteur privé à la croissance et à la création d'emplois.

28. Les ministres ont, en outre, adopté la résolution 856 (XLI) intitulée «Le partenariat scientifique avec l'Afrique: renforcer la recherche-développement et l'innovation au service du développement socioéconomique» dans laquelle :

Ils ont félicité les chefs de secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Union africaine d'avoir organisé fort opportunément la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, manifestation importante qui contribuera pour beaucoup à renforcer la communauté scientifique africaine;

Ils ont invité la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à créer, en collaboration avec le groupe thématique des Nations Unies pour la science et la technologie, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires internationaux, un groupe thématique africain pour la science et la technologie afin de mieux coordonner la mise en œuvre des conclusions et des recommandations de la Conférence, mécanisme d'appui à l'application du Plan d'action consolidé de l'Union africaine et du NEPAD sur la science et la technologie, ainsi qu'aux activités en matière de science et technologie prévues dans le Plan d'activités, le Programme de travail et l'ordre de priorités de la CEA pour l'exercice biennal 2008-2009 et au-delà;

Ils ont prié la CEA et l'UA de faire rapport à la prochaine Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

Atelier consacré à la feuille de route du Partenariat scientifique avec l'Afrique

29. Le 6 juin 2008, en collaboration avec l'UA, la CEA a organisé un atelier pour développer 20 idées émises dans le cadre de l'usine à idées de la Conférence d'en faire des

projets concrets permettant de stimuler la recherche-développement et les STI au niveau national, au cours des sept prochaines années, c'est-à-dire à l'horizon 2015. Des responsables gouvernementaux, des experts de la CEA et de l'UA, ainsi que des représentants de la diaspora africaine ont proposé des organismes et des partenaires qui pourraient piloter la mise en application de chaque idée. Ils ont également examiné les problèmes de financement et les régimes budgétaires en place pour chiffrer les coûts. Les critères de sélection étaient que les idées proposées par les participants devaient :

- Prendre en compte les problèmes actuels de l'Afrique et jeter les bases du renforcement et de l'élargissement des capacités en matière de R-D;
- Accroître la visibilité de s capacités de l'Afrique en matière de R-D au niveau international et jeter les bases de partenariats durables;
- Contribuer à améliorer les possibilités d'utilisation, d'application pratique et de commercialisation des résultats de la recherche.

30. Il a été proposé de mettre l'accent sur les cinq domaines d'action suivants, jugés essentiels pour le développement:

- Financement: Fundanidea.com; club des philanthropes africains pour la science; financement de la science étape par étape, fondation de prestige;
- Innovation: prix du pionnier africain; domaines de recherche éminemment africains, émissions télévisées sur la science en Afrique; créneaux thématiques annuels, annuaire des chercheurs africains;
- Capital humain: détecteurs de talents scientifiques ; équipement scientifique de base pour chaque école; camps de vacances consacrés à la science pour les filles; mobilisation de la diaspora;
- Création d'entreprises: création de sociétés anonymes de R-D; projets pilotes; laboratoires ouverts, pépinières d'entreprises;
- Information et sensibilisation: programme de brevetage des connaissances autochtones; jeux olympiques de la science; investir au pourcentage.

31. Certains de ces projets ont déjà été lancés tandis que d'autres en sont au stade préparatoire et ne le seront qu'au cours des cinq prochaines années.

Élaboration de principes directeurs pour la recherche dans le domaine de la santé en Afrique. AfroGuide

32. La CEA a lancé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Alliance pour les bonnes pratiques cliniques – Europe, une initiative visant à élaborer des principes directeurs pour la recherche dans le domaine de la santé en Afrique (AfroGuide), à laquelle ont participé quelque 25 chercheurs, professeurs et experts du secteur de santé venus d'Afrique et d'Europe. Cette initiative faisait suite à l'appel lancé lors de la Conférence en faveur de l'adoption de normes africaines et internationales pour la promotion de la recherche et la protection des sujets humains. On a souligné que l'Afrique devrait élaborer ses propres principes directeurs de déontologie et de pratique clinique. Les experts ont proposé les mesures suivantes: mobilisation des ressources; mise en réseau des connaissances pour favoriser le renforcement des capacités et l'interfécondation des idées de manière à ce que leur impact se fasse sentir dans toutes les régions et dans tous les secteurs; adoption d'une stratégie pour la mise en œuvre de lois, politiques et pratiques types aux niveaux continental, régional, national et local(www.uneca.org/sciencewithafrica).

Concours «Commercialiser le fruit de la recherche scientifique en Afrique»

33. Lancée en décembre 2008 par la CEA et l'Institut de recherche RTI International, cette initiative novatrice vise à renforcer les liens entre recherche scientifique et développement des entreprises. Il s'agit de récompenser les travaux de recherche qui répondent à des besoins sociaux et économiques immédiats, tout en renforçant les capacités de l'Afrique en matière de science et de technologie. Le concours, qui est le résultat de la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique, vise à développer des entreprises dans des domaines scientifiques. L'un de ses principaux objectifs est donc d'appuyer le processus de développement africain, en ayant à l'esprit que la science est un vecteur clef de développement des entreprises, et donc de création d'emplois et de richesses. Il s'agit en particulier:

- De familiariser les chercheurs et les scientifiques africains avec les principes de la commercialisation, notamment ses aspects techniques (gestion financière, propriété intellectuelle, gestion des projets, études de marché, etc.);
- D'établir de solides contacts entre les chercheurs et les établissements de recherche, d'une part, et, d'autre part, l'industrie et les investisseurs qui peuvent contribuer à porter les idées, les inventions et les innovations sur les marchés, ou leur donner une fonction économique productive;
- De porter les résultats et produits des recherches sur les marchés ou de leur donner une fonction productive, et ce avec efficacité et sans tarder, de façon à en obtenir des bénéfices concrets et à garantir qu'ils contribuent à l'économie et profitent à la communauté en général.

34. La première édition du concours, qui doit se tenir en 2009, porte sur deux catégories de recherche: le génie biomédical - qui fait appel à la physique, à la chimie, aux mathématiques et à l'informatique mais aussi aux méthodes d'ingénierie utilisées en biologie, en médecine, et dans l'étude du comportement et de la santé - et la qualité de l'eau, élément central de la protection des droits de l'homme et de la dignité de la personne.

35. Un jury composé d'éminents scientifiques africains et américains examinera les propositions et désignera le lauréat, en fonction de l'importance de la recherche et du potentiel de commercialisation de ses résultats. Le lauréat sera invité à se rendre au siège de RTI International pour y recevoir une formation aux méthodes de commercialisation de la recherche. (Pour en savoir plus, voir www.uneca.org/sciencewithafrica).

Mise en œuvre de la stratégie en matière de science, de technologie et d'innovation au Mozambique

36. Suite à une demande du Gouvernement mozambicain et conformément au Mémorandum d'accord entre ce dernier et la CEA sur la coopération et les programmes et activités conjoints en matière de TIC et de science et technologie pour le développement, la CEA a prêté un appui au Ministère mozambicain de la science et de la technologie pour la mise en œuvre de la stratégie relative aux STI. La CEA a nommé un consultant international pour trois mois à compter du 1er janvier 2009 et l'a chargé de conseiller le Ministère sur la mise en œuvre de cette stratégie qui intègre les plans en matière de TIC. Quatre types d'activités seront menées pour mettre en œuvre la stratégie :

- Programmation;
- Budgétisation;
- Élaboration et application d'une méthode de présentation de projets en vue de leur financement;
- Mise au point de méthodes de mobilisation, d'utilisation et de gestion des ressources.

Initiative «Planification et gouvernance en matière de technologie»

37. En collaboration avec la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'UA, le Bureau régional pour l'Afrique du Conseil international pour la science et le Conseil national kényen pour la science et la technologie, la CEA a organisé, du 24 au 27 février 2009 à Nairobi, un atelier de formation sur la planification et la gouvernance en matière de technologie en Afrique. L'atelier visait à mettre en œuvre les recommandations de la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique concernant l'élaboration de stratégies et de politiques en vue de favoriser le transfert, l'adaptation et l'appropriation de technologies. Suite à une recommandation de la Conférence, l'atelier rassemblait, pour la première fois, plus de 50 économistes et scientifiques du continent et de la diaspora. Il venait à point nommé dans un contexte où la planification technologique est rarement intégrée dans les plans de développement nationaux et où il n'y a guère de gouvernance technologique. Les participants sont convenus que la CEA, la Commission de l'UA et le Conseil international pour la science devraient mener une étude sur les forces et les faiblesses de l'Afrique en matière de science et de technologie, les possibilités qu'elles offrent et les craintes qu'elles suscitent, mettre au point et appliquer des stratégies sous-régionales de planification et de gouvernance en matière de technologie et créer une plate-forme de formation en ligne à l'intention des responsables politiques et d'autres parties prenantes. Ils ont par ailleurs recommandé que des mesures soient prises pour:

- Engager une réforme juridique et politique, comprenant un volet de formation juridique consacré à la gouvernance scientifique et technologique;
- Créer des structures institutionnelles de gouvernance technologique clairement définies;
- Adopter une approche sectorielle de la gouvernance technologique fondée sur un partage des rôles et des responsabilités entre secteurs clefs et parties prenantes;
- Créer des cadres institutionnels nationaux afin de suivre, d'exploiter et d'appuyer les initiatives, stratégies et programmes favorisant une mise au point, une utilisation et une diffusion des plus efficaces de technologies dans tous les secteurs de l'économie;
- Créer des comités nationaux de planification technologique et économique;
- Promouvoir la création d'organismes chargés de transferts de technologies et d'innovations en vue d'exploiter le potentiel des savoirs autochtones et de soutenir les innovations locales, et veiller à l'adoption et à la conclusion de réglementations et d'accords équitables;
- Engager une concertation multipartite dynamique en vue de recenser les obstacles et d'élaborer un plan d'action piloté par de hauts responsables;
- Mener et publier une étude sur le thème «État de la gouvernance en Afrique et enseignements d'ailleurs: défis et perspectives»;
- Renforcer l'efficacité institutionnelle des systèmes panafricains de droits de propriété intellectuelle;

- Enfin, renforcer les capacités des systèmes nationaux d'innovation en matière de gouvernance technologique, expliquer les enjeux de la gouvernance (dans le public et dans le privé) et créer des liens permettant aux systèmes de fonctionner.

38. Mesures préconisées:

- Sensibiliser davantage les responsables politiques et les organismes de planification à la nécessité de soumettre les investissements étrangers directs (IED) à des conditions générales d'apport technologique;
- Évaluer les propositions d'investissement et les études de faisabilité au regard d'un ensemble d'objectifs d'apport technologique;
- Créer un système de suivi solide permettant de savoir si les objectifs technologiques sont atteints;
- Former du personnel technique et renforcer les capacités des organismes chargés d'élaborer les politiques en matière de science et de technologie pour faire en sorte que les mesures nécessaires à la réalisation de s objectifs d'apport technologique soient prises et en vérifier la bonne exécution;
- Trouver des moyens d'inverser la tendance générale qui est de céder le contrôle des opérations à des entreprises étrangères;
- Veiller à ce que les investisseurs s'engagent par écrit à assurer un contrôle de la qualité de l'apport technologique et à la certifier comme gage de leurs intentions et de leurs attentes;
- Envisager la création d'un organisme au plus haut niveau, de préférence au cabinet du Président, qui assure la direction et le contrôle (planification, suivi et coordination) de l'ensemble des questions relatives aux STI.

Initiative «Philanthropes pour la science en Afrique»

39. L'idée d'un club de philanthropes africains au service de la science a été émise à l'occasion de l'usine à idées organisée lors de la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique. La Conférence des ministres des finances avait demandé à la CEA de se fixer comme priorité la recherche de solutions d'inspiration africaine aux défis scientifiques que doit relever le continent. L'initiative «Philanthropes pour la science en Afrique» qui consiste à solliciter l'appui des grands chefs d'entreprise africains, fait suite à cette demande. Il s'agit d'ouvrir la voie à une nouvelle tendance de la philanthropie qui vise à créer un modèle d'entreprise viable. Le principal objectif de l'initiative devrait être de mobiliser des ressources internes pour appuyer la mise en œuvre des priorités du continent en matière de développement scientifique et technologique, débouchant sur la création d'industries et d'emplois. L'objectif général devrait être de nouer entre les instituts de recherche et les entreprises locales africains des liens mutuellement bénéfiques.

5. Études sur la science, la technologie et l'innovation

40. En 2008, la CEA a commandé une étude sur les investissements privés en faveur de la recherche-développement dans le domaine des TIC en Afrique. Les principaux objectifs de l'étude étaient de recenser les entreprises soutenant la recherche-développement dans le domaine des TIC en Afrique, d'évaluer leur contribution, de dégager les tendances dans les différents secteurs et ce qui les distingue, de recommander un projet, des objectifs et des activités que la CEA pourrait mettre au service d'une stratégie de recherche-développement dans le domaine des TIC pour l'Afrique.

41. La CEA a également commandé une étude sur le développement de modèles d'activité pour les institutions scientifiques et technologiques. Les pays africains ont manifesté un intérêt croissant pour la création de parcs scientifiques et technologiques, de pépinières d'entreprises et de centres d'excellence, qui s'inscrivent souvent dans le cadre des politiques en matière de STI. L'objectif de l'étude était de présenter une analyse globale et comparative de la situation et de l'évolution des technoparcs, des centres d'excellence et des pépinières d'entreprises dans les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, mettant en relief les enseignements et les meilleures pratiques observées en Afrique et ailleurs dans le monde, et d'élaborer un modèle d'activité pouvant servir d'outil pour les acteurs du développement et les décideurs. L'étude a mis en évidence ce qui suit:

- La création de technoparcs se justifie au regard du désir des pays africains de renforcer la compétitivité de leur économie par l'exploitation de leur potentiel scientifique et d'innovation. La création de technoparcs et de technopôles peut permettre d'atteindre les deux objectifs majeurs que sont l'aménagement du territoire et l'intégration dans l'économie internationale en attirant des sociétés internationales;
- La création de pépinières d'entreprises en Afrique doit permettre de commercialiser les résultats de la recherche des universités et des instituts, de favoriser la création d'emplois et de stimuler l'investissement;
- Les centres de recherche représentent une composante essentielle des systèmes nationaux de STI. Les pays qui ont fait l'objet de l'étude ont déployé des efforts considérables dans ce domaine. Ils ont créé des structures de gouvernance en matière de recherche au niveau national et consacré davantage de ressources, surtout publiques, à la recherche. Le nombre de chercheurs travaillant dans ces centres va de quelques dizaines à plusieurs milliers. On compte en tout 298 centres de recherche dont 220 pour la seule Égypte et 32 pour la Tunisie.

42. L'étude a, en conclusion, proposé un modèle d'activité comprenant une politique et des stratégies destinées à renforcer les liens entre les professionnels de la science et de la technologie et les programmes de développement nationaux.

43. Une autre étude, qui portait sur la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, a recensé quatre plans d'action pour les gouvernements. Premièrement, les responsables politiques et scientifiques doivent prendre des mesures immédiates et concertées en vue de formuler des politiques nationales de développement des STI fondées sur leurs besoins technologiques et industriels et faisant appel aux meilleures connaissances disponibles en la matière. Deuxièmement, la politique scientifique doit être pleinement intégrée au plan de développement de chaque pays, de sorte que les institutions de recherche tiennent compte des besoins socioéconomiques dans la création du savoir scientifique et technologique. Troisièmement, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que la mise en œuvre du plan national en matière de science et de technologie puisse compter sur un financement suffisant et stable. Si les dirigeants africains ne s'engagent pas fermement à consacrer 1% du produit intérieur brut (PIB) à la recherche-développement, comme l'a préconisé le Sommet de l'Union africaine en janvier 2007, aucune politique ne permettra de créer des capacités scientifiques et technologiques autochtones, et encore moins de mettre de telles capacités au service d'actions concrètes susceptibles d'atténuer la pauvreté et de favoriser la croissance économique. Quatrièmement, il faut encourager et soutenir les récentes initiatives panafricaines de renforcement des capacités en STI lancées par des organisations aussi diverses que la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de

développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine et le Réseau des académies des sciences d'Afrique (RASA). Tant que les Africains ne prendront pas d'initiatives communes pour élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies en STI, il n'y aura pas de progrès soutenus et rapides.

44. L'étude a proposé une stratégie de promotion des STI qui comprend notamment les 10 mesures suivantes: engager des réformes éducatives qui attirent davantage de jeunes vers la science; appuyer des programmes susceptibles de favoriser l'acquisition de connaissances scientifiques de base par les enfants et par les adultes; réformer et renforcer les universités et créer au moins un institut supérieur de recherche; former une nouvelle génération de scientifiques tournée vers l'action et à l'écoute des besoins de la société; apprendre à mettre en commun «les expériences réussies» en matière d'applications scientifiques et technologiques; promouvoir les académies des sciences fondées sur le mérite et dont les membres puissent conseiller les décideurs; créer et financer des fondations qui soutiennent la recherche et la formation; tirer parti de l'exode des cerveaux en mobilisant les scientifiques de la diaspora au moyen de stratégies efficace; mettre en place et tenir à jour des systèmes de communications électroniques.

6. Services consultatifs en science et technologie

45. Une mission de la CEA s'est rendue en Ouganda du 13 au 15 juin 2007, à l'invitation du Parlement ougandais. Les membres de la mission ont examiné avec les commissions parlementaires chargées des TIC et des ST au service du développement les moyens de renforcer le rôle du Parlement dans ce domaine. Ils ont fait fond sur les travaux d'une précédente mission dépêchée en décembre 2006 auprès de l'Uganda Industrial Research Institute, pour conseiller le Gouvernement ougandais sur l'élaboration de systèmes, politiques et programmes en matière de STI et sur l'accélération de sa stratégie d'industrialisation grâce aux applications de la science et de la technologie.

7. Mise en commun des connaissances et vulgarisation

Forum de discussion en ligne

46. La CEA continue de renforcer la capacité de ses États membres d'exploiter le potentiel des STI pour leur développement socioéconomique. Afin de renforcer ses liens avec la communauté scientifique africaine et de forger un consensus sur les nouvelles questions relatives aux STI dans une perspective continentale, ce qui modèlera ensuite les activités qu'elle entreprendra en la matière, la Commission a pris les initiatives ci-après:

47. Depuis mai 2007, la CEA gère un forum de discussion en ligne sur les STI pour le développement en Afrique (<http://d2.dgroups.org/Community.aspx?c=8b27c3b4-738b-4abf-93c4-8401f45b6e88>). Cette discussion contribue à former une communauté d'internautes intéressés par le projet scientifique africain et le programme de la CEA. Avec plus de 600 internautes et plus de 900 messages échangés à ce jour, c'est probablement la plus grande communauté électronique jamais rassemblée autour de ce thème en Afrique. On a ainsi pu identifier et mobiliser un groupe de décideurs, d'experts, de consultants africains en matière de ST, ainsi que d'autres parties intéressées par les STI au service du développement.

48. Les participants ont mené des discussions et partagé des connaissances et données d'expérience sur des questions comme le rôle des scientifiques en Afrique – les lacunes et les difficultés du développement scientifique et technologique du continent, les grandes questions

connexes et la voie à suivre; le rôle des TIC dans le progrès scientifique et technologique et le rôle de la science et de la technologie dans le progrès des TIC – feuilles de routes, perspectives et difficultés; questions liées à l'accès au savoir scientifique – situation actuelle, restrictions à l'accès et domaines concernés; création d'une base scientifique et technologique africaine: les ressources nécessaires pour la recherche, l'édition, la mobilisation de fonds, la gestion scientifique et technologique, etc.

Améliorer l'accès au savoir scientifique en Afrique

49. Dans le même ordre d'idées, la CEA a lancé l'initiative «Accès au savoir scientifique en Afrique » à l'intention des scientifiques, décideurs, étudiants et chercheurs du continent, qui ont difficilement accès au riche savoir scientifique dont disposent leurs homologues des pays développés. L'initiative se veut avant tout un mécanisme permettant aux scientifiques africains de puiser dans le savoir mondial ainsi que dans les connaissances autochtones favorables à la croissance économique et industrielle..

50. Parmi les activités spécialement prévues pour lancer l'initiative figure la création d'un répertoire des projets et activités scientifiques et technologiques en Afrique, auquel auront accès les décideurs et les scientifiques. Il s'agit de recenser les ressources du savoir scientifique à l'appui de la recherche-développement et de renforcer les liens stratégiques entre la recherche-développement, les universités et l'industrie. Le répertoire sera géré par la CEA et comprendra des collections de documents que les groupes cibles pourront consulter en ligne. Toutes les institutions scientifiques africaines y auront accès.

ASKIA 2.0: Plate-forme pour une nouvelle alliance scientifique africaine

51. ASKIA 2.0 sera une version améliorée d'ASKIA, dotée d'une nouvelle plate-forme électronique gérée par la CEA. Cette nouvelle initiative novatrice vise à stimuler la créativité en Afrique grâce à de nouveaux réseaux sociaux axés sur l'innovation scientifique et technologique. Elle facilitera la formulation et la mise en œuvre, sous tous leurs aspects, des cyberstratégies appliquées aux activités de la CEA, servira de carrefour aux scientifiques, technologues, responsables politiques et hommes et femmes d'affaires et permettra de surmonter les obstacles qui entravent l'innovation sur le continent. Au cours de l'année 2008, la CEA a lancé le Partenariat scientifique avec l'Afrique, qui vise à mettre au point des stratégies novatrices et à trouver les meilleurs moyens de mettre les STI au service des populations africaines. Pour la CEA, la création de nouveaux réseaux sociaux grâce à sa plate-forme électronique, permettra d'exploiter le savoir des scientifiques, des technologues, des décideurs et des citoyens, pour accélérer l'innovation grâce aux nouvelles formes de collaboration rendues possibles par les moyens de communication électronique et les technologies Web 2.0. ASKIA 2.0 s'appuiera sur les structures et les réseaux sociaux que la CEA a mis en place dans le domaine de la science, de la technologie et de la prise de décisions pour en optimiser la productivité. Il s'agit de créer une nouvelle alliance scientifique africaine rassemblant les protagonistes des STI en Afrique et d'encourager l'innovation grâce à une mise en réseau qui transcende les modèles linéaires qui sont aujourd'hui la norme sur le continent.

Bulletin électronique du Partenariat scientifique avec l'Afrique

52. Le 1^{er} décembre 2008, la CEA a lancé son bulletin électronique trimestriel consacré à la Conférence sur le "Partenariat scientifique avec l'Afrique", qui rend compte de la suite donnée à la Conférence et contient des articles sur les thèmes et les objectifs de la

Conférence. Ce bulletin a reçu un accueil très favorable auprès de la communauté scientifique africaine.

8. Coopération internationale , liaison et partenariats

53. Dans la période précédant la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique, la CEA a rencontré, le 27 novembre 2007 à Bruxelles, des eurodéputés, ainsi que des représentants du Conseil européen et de la Commission européenne, des industriels, des décideurs et autres parties prenantes. Par la suite, le Parlement européen a pris une importante décision politique: une résolution, adoptée le 21 février 2008, appelant à accroître la participation des scientifiques africains aux projets internationaux de recherche-développement. L'importance de prendre des mesures pour améliorer la coopération scientifique internationale avec l'Afrique y était soulignée, ainsi que la nécessité d'associer davantage les scientifiques africains aux projets internationaux de recherche-développement en vue de préserver et de développer le savoir de l'Afrique dans ce domaine, s'agissant notamment de secteurs comme l'alimentation, la santé et l'énergie. Le Parlement européen a reconnu que les STI au service du développement sont de plus en plus considérées comme prioritaires par les responsables politiques africains. (Voir : au http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/030-21750-049-02-08-903-20080219IPR21739-18-02-2008-2008-false/default.en.htm).

54. La CEA collabore étroitement avec l'UA, le NEPAD et le Conseil des ministres africains sur la science et la technologie, en vue de mettre en œuvre le Plan d'action consolidé sur la science et la technologie. C'est ainsi que la Commission a participé activement et apporté une assistance technique aux manifestations ci-après:

- Sommet et exposition de l'UA sur la science et la technologie, 26-30 janvier 2007, Addis-Abeba;
- Troisième réunion du Conseil des ministres, 12-16 novembre 2007, Mombasa (Kenya);
- Réunion du Bureau du Conseil des ministres, 30 avril 2008, Addis-Abeba;
- Réunion du Groupe thématique africain pour la science et la technologie de l'UA, 18 juillet 2008, Addis-Abeba, (la CEA assure la vice-présidence du Groupe) ;
- Réunion du Bureau du Groupe thématique africain et du Conseil des ministres, 1^{er}-4 décembre 2008, Abuja (Nigéria).

55. La CEA a organisé à Rabat, du 15 au 17 juillet 2008, une réunion d'experts sur la promotion de la recherche-développement en Afrique du Nord.

56. La CEA a également pris part aux manifestations suivantes:

- Colloque sur la science et la technologie, précédant le Sommet du Commonwealth, 13-15 septembre 2007, Mbarara (Ouganda);
- Première Conférence africaine sur les femmes et la science, organisée par l'UA, 29-31 août 2007, Johannesburg Afrique du Sud);
- Premier Congrès panafricain de bioéthique, 28-30 mai 2008, Yaoundé (Cameroun);
- Première réunion du Comité africain intergouvernemental sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation, 17-18 septembre 2007, Maputo (Mozambique);

- Deuxième Conférence des leaders africains sur les sciences et les technologies de l'espace, 2-5 octobre 2007, Pretoria (Afrique du Sud);
- Atelier sur la formation, le renforcement des capacités et le plaidoyer en matière de politiques scientifiques et technologiques organisé par la Commission de l'Union africaine sur la science, la technique et la recherche, et Réunion d'experts sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques de transfert de technologie, 12-17 mai 2008, Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie);
- Vingt-neuvième Assemblée générale du Conseil international pour la science, 20-24 novembre 2008, Maputo (Mozambique).

57. La CEA participe activement, en qualité de coorganisateur et de coordonnateur, aux activités du Groupe thématique des Nations Unies sur la science et la technologie.

58. Elle coordonne aussi les activités du Comité exécutif des affaires économiques et sociales pour la science, la technologie et les secteurs productifs.

59. *Travailler avec les réseaux de centres d'excellence.* La CEA a continué de participer aux travaux du Conseil d'administration du Réseau africain d'institutions scientifiques et techniques (RAIST), ainsi qu'à ceux de la Conférence des recteurs, vice-chanceliers et présidents des facultés de sciences, d'ingénierie et de technologies. C'est ainsi que la Commission a pris part aux réunions ci-après:

- Deuxième Conférence des recteurs, vice-chanceliers et présidents des facultés de sciences, d'ingénierie et de technologies, du 25-27 septembre 2007, Midrand (Afrique du Sud);
- Onzième réunion du Conseil d'administration du RAIST, 28-29 septembre 2007, Midrand (Afrique du Sud);
- Douzième réunion du Conseil d'administration du RAIST, 26-27 novembre 2008, Mombasa (Kenya).

9. Activités prévues pour la période 2009-2011

60. La CEA continuera d'apporter son concours à la mise en place de systèmes utilisant la science, la technologie et l'innovation pour le développement économique de l'Afrique, et d'aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des programmes relatifs à la science et à la technologie. Des activités de recherche-développement seront également entreprises dans certains domaines nouveaux intéressant les États membres. Dans le cadre de ses activités visant à promouvoir l'application de la science et de la technologie au développement, la CEA apportera son appui à certains centres d'excellence dans les diverses sous-régions et facilitera leur mise en réseau. Elle continuera également d'assurer le suivi de la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique et d'aider les États membres à donner suite à ses recommandations. On s'emploiera en particulier à intégrer la science et la technologie dans les activités de développement économique et dans celles du secteur productif, en insistant sur l'importance de l'innovation pour le développement de l'Afrique.

61. Dans le même temps, la composante sciences et techniques du sous-programme sera exécutée en étroite collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA et avec d'autres organisations appartenant ou non au système des Nations Unies, ainsi qu'avec la communauté scientifique et la diaspora africaines. En outre, la CEA s'attachera à resserrer les liens entre la communauté scientifique et les autres protagonistes que sont les économistes, les dirigeants

politiques et le secteur privé. Cette collaboration garantira que le dialogue et la concertation présideront à la promotion des STI en Afrique.

62. La mise en œuvre du sous-programme permettra d'atteindre les objectifs, pour autant que:

a) Les pouvoirs publics continuent de faire de la science et de la technologie un élément prioritaire de leur politique de développement;

b) Les pouvoirs publics accordent la priorité au financement des activités programmées dans le domaine des STI;

c) Les partenaires continuent d'apporter leur appui à ces activités;

d) Les parties prenantes restent mobilisées aux niveaux national, sous-régional et mondial.